



MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 507-2021

MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 485-2019 RELATIF AU ZONAGE ET LE RÈGLEMENT N° 482-2019 RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET DES CERTIFICATS AFIN D'AUTORISER CERTAINS TRAVAUX EN RAISON DE LEUR PROXIMITÉ AVEC UN MILIEU HUMIDE OU HYDRIQUE

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Gilles Piché, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Aubert certifie :

- **QUE** le nombre de personnes habiles à voter sur le **RÈGLEMENT N° 507-2021** est de **MILLE QUATRE CENT DOUZE (1412)**;
- **QUE** le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de **CENT SOIXANTE-TROIS (163)**;
- **QUE** le nombre de demandes reçues est de **ZÉRO (0)**.

Je déclare

- QUE** le **RÈGLEMENT N° 507-2021** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- QU'**un scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT CE 7^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN.

GILLES PICHE

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, **GILLES PICHÉ**, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Aubert certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ CE CERTIFICAT À SAINT-AUBERT, LE 7^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN.



GILLES PICHÉ

Directeur général et Secrétaire-Trésorier